



Retrouvez toute l'actualité en détail sur le site de la ville  
@ : [www.st-clair-du-rhone](http://www.st-clair-du-rhone)

## L'EDITO

Chère Saint Clairoise, Cher Saint Clairois,

L'hiver s'est installé. Les températures, après un bref redoux pour Noël, sont de saison et souvent négatives. C'est, malheureusement, une longue période pendant laquelle les prix de toutes les énergies augmentent, ne laissant aucune solution économique, alors que les revenus stagnent. La commune n'est pas en mesure de gérer, ni l'inflation, ni le pouvoir d'achat, et cette situation est difficile pour les plus démunis. Dans ce contexte, vous pouvez faire appel (si ce n'est déjà fait) au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Son conseil d'administration pourra décider, en garantissant votre anonymat et au vu de votre situation, d'accorder une aide pour votre facture de chauffage.

La Communauté de Communes EBER doit engager, sur notre commune, un plan qui permettra d'aider les propriétaires à isoler les logements et nous l'attendons, avec impatience. Les matériaux et les solutions techniques existent pour réduire considérablement les consommations d'énergie et améliorer le confort des habitants, mais le coût des travaux à engager est souvent dissuasif. Il revient à l'Etat et aux Collectivités compétentes de les accélérer par des aides financières.

Je vous souhaite une bonne lecture,  
Le Maire, Olivier Merlin.



## L'actu en bref...

### LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Les bons réflexes en cas d'accidents de la centrale de St Alban/St Maurice.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Le PPI est un dispositif établi par l'état pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Notre commune fait partie du territoire délimité autour de la centrale nucléaire de St Alban/St Maurice. Une plaquette d'information sur la conduite à tenir en cas d'accident (reconnaitre la sirène, quand prendre un comprimé d'iode, se préparer à une évacuation...) est disponible sur le site de la ville ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

### PONT DE CONDRIEU

Face au risque de rupture de câbles, la limitation de tonnage sur le pont de Condrieu-Les Roches est passée de 19 à 3,5 tonnes depuis le 1er février 2022.

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application PANNEAU POCKET sur votre portable ? N'attendez plus ! L'application est gratuite.



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ou en ligne ? contactez Mme Elisabeth EPARVIER, au 06.19.43.60.56, elle vous donnera rendez-vous en mairie.

## Santé - Social



La collecte de sang a eu lieu le mardi 28 décembre 2021.

99 personnes se sont présentées pour donner leur sang. Un grand merci aux généreux donateurs.



## Le Dossier :

### CHANTIER PARTICIPATIF AVEC LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE GLAY : PLANTATION D'UNE HAIE FAUNISTIQUE

Dans le cadre de son mandat et dans le respect de ses engagements, en matière d'environnement, la commune intègre le contrat Vert et Bleu « Grand Pilat », piloté et animé par le Parc Naturel Régional du Pilat en partenariat avec la Fédération Française de Chasse, avec un objectif commun affiché : renforcer les continuités écologiques.

Grâce à son adhésion, la commune a pu bénéficier d'un financement intégral de tous les plants, des opérations nécessaires à la préparation du terrain et de l'intervention à l'école de « la Caravane du Pilat ».



#### LA TRAME VERTE ET BLEUE, C'EST QUOI ?

Au cours de leur cycle de vie, les espèces animales et végétales se déplacent pour répondre à différents besoins : se nourrir, se reproduire, etc... Elles empruntent à ce titre différents milieux naturels, interconnectés entre eux, formant un réseau que l'on appelle : la trame verte et bleue : La trame verte correspond aux continuités écologiques terrestres : Les forêts, les prairies bocagères, les landes et les pelouses, La trame bleue correspond aux continuités écologiques aquatiques : Les cours d'eau et les zones humides.

La plantation des haies sur l'emplacement communal choisi a plusieurs fonctions :

- ◊ Créer des corridors écologiques visant à rétablir la biodiversité.
- ◊ Protéger les habitations des exploitations agricoles, en utilisant la limitation des 10 mètres interdits aux pesticides, à proximité des habitations et de plus, en limiter les nuisances.



Les Elèves du CE2 au CM2 ont été associés et ont participé à ce projet. La journée s'est déroulée en 2 parties.

⇒ le matin : Les enfants, divisés en plusieurs groupes, ont suivi divers ateliers animés par la « Caravane du Pilat » et la « Fédération de chasse de l'Isère et de la Loire » pour sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la biodiversité et à la nécessité des abris et réservoirs de nourritures qui permettent aux animaux de circuler et se reproduire:

- Comparaison de l'évolution du paysage suite à l'impact de l'implantation humaine sur l'environnement grâce à des plans du territoire de nos jours et d'il y a 50 ans.
- Reconnaissance de diverses espèces d'animaux et leurs lieux de vie à travers des jeux.
- Explication de la trame verte et bleue et intérêt des haies faunistiques.



Protéger des espaces naturels ne suffit pas... Il faut les relier entre eux pour maintenir les cycles de vie de la faune et de la flore. Or, ces connexions sont souvent altérées par l'Homme : milieux uniformisés, infrastructures routières, urbanisation, etc... La démarche Trame Verte et Bleue (TVB) vise à préserver et à reconstituer ces réseaux d'échanges. Les chasseurs apportent leurs concours par leurs connaissances faunistiques et leurs aménagements du milieu naturel.

⇒ L'après-midi : plantation d'une haie *composée de 3 rangées*, 3x140 m (soit 420 mètres au total) de diverses essences de plants. Cette haie restera à l'état sauvage pour protéger ses habitants : Insectes, oiseaux, mammifères...



Les élèves ont été très investis et intéressés par ce projet. Beaucoup de questions ont été posées mais les enfants sont déjà très sensibilisés sur le domaine de l'environnement. Nous espérons pouvoir renouveler cette opération en associant les autres groupes scolaires.



Budget Participatif :



## A vos marques, prêts ? Partez !!!

Alors que la Commune travaille sur la mise en œuvre des projets lauréats de 2021, il est temps d'imaginer vos propositions pour cette 2<sup>ème</sup> année.

### Comment faire ?



Je suis st Clairais, j'ai 9 ans ou plus, j'ai une idée ou un projet pour améliorer le cadre de vie de mon quartier. Je peux me joindre aussi à d'autres habitants de ma zone ayant la même idée.

Je récupère un formulaire de demande de projet : à télécharger sur le site, à l'accueil Mairie, ou encore auprès de mes référents de quartiers.



Je construis ma demande, avec l'aide éventuelle d'un de mes référents : description, voire dessins/photos, localisation, estimation financière.

Je dépose mon projet entre le 14 mars et le 1<sup>er</sup> avril :

Soit à l'accueil mairie,  
soit dans la box de mon quartier,  
soit à mon référent de quartier



### A vous d'imaginer le futur de votre quartier !

Pour retrouver le règlement détaillé, un formulaire à télécharger, un guide d'élaboration des projets, et des exemples de réalisations dans d'autres communes : Rendez-vous sur [www.st-clair-du-rhone.fr](http://www.st-clair-du-rhone.fr)  
Les référents sont vos interlocuteurs privilégiés, ils sont là pour vous accompagner.



SERVICE DISPONIBLE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022

Vous souhaitez recevoir notre publication

« SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS... » par mail ?

Complétez lisiblement ce coupon d'inscription et **rapportez le en mairie**. Il vous sera remis un autocollant **en échange** « *STOP Saint Clair du Rhône et vous...* » à poser sur votre boîte aux lettres.

NOM :

Prénom :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

Si vous avez déjà rapporté le coupon en mairie, pensez à venir récupérer votre autocollant !

Rappels importants :

### Brûlage de végétaux ou déchets :

Les brûlages à l'air libre sont interdits sur le département de l'Isère et ce depuis 2015 par arrêté préfectoral en vue de préserver la qualité de l'air sur le Département.

Ne pas respecter cette réglementation peut entraîner le relevé d'une infraction à votre rencontre.

### Déchets sauvages :

Nous notons trop souvent la présence de dépôts sauvages sur la commune la sanction varie selon si vous êtes particulier ou une entreprise:

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier (ex : mouchoirs, mégots...) : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.

### Abandon ou divagation d'animaux :

Nous avons enregistré l'abandon d'une chienne sur la commune, votre animal de compagnie, en particulier un chien doit-être identifié soit par un tatouage ou bien par une puce électronique.

*Photo de l'animal retrouvé attaché à un arbre avenue Berthelot à SAINT CLAIR DU RHONE le lundi 10 janvier à 11h30.*



Dans le cadre d'une divagation de votre animal : Penser à mettre un collier sur lequel se trouvera votre nom votre adresse, vos coordonnées téléphoniques.

Aviser les services vétérinaires, ainsi que la mairie et la SPA. Enregistrer la disparition sur Pet Alerte 38.

Samedi 19 février : CONCERT « Sur les pas de Brassens » par « LE TRIO FRIMONT »  
Tarifs et Réservations en mairie ou par SMS + Coordonnées au 06.52.90.30.31. Salle de Spectacle. Organisé par la Commission Culture & Patrimoine.

Dimanche 27 février : Matinée Saucisses, salle polyvalente, Espace J. FOURNET.  
Organisée par MAMMOLA ASSOCIATION.

Dimanche 6 mars : Matinée Boudin, place Charles de Gaulle. Organisée par l'ACCA.

SOIREEES CHANSONS avec La Chorale Nouvelles légendes.

4, 5 et 6 mars et 11, 12 et 13 mars.  
Réservations en ligne :  
[www.nouvelleslegendes.fr](http://www.nouvelleslegendes.fr) ou au 06.02.27.07.96. Rens au 06.36.94.13.36

CARNAVAL : dimanche 13 mars, spectacle gratuit « Le Voyage des Pirates », défilé et lâcher de ballons (précisions horaires sur Panneau Pocket début mars). Organisé par le Comité des Fêtes.

SOIREE THEATRE « Georges et Georges »  
Samedi 19 mars, 20h30 salle de spectacle.  
Tarifs et Réservations en mairie ou par SMS + coordonnées : 06.52.90.30.31  
Proposé par la Commission Culture & Patrimoine.

## Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET

Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.



**Vivre en Harmonie  
à Saint Clair du Rhône**



[vivreenharmone2020@gmail.com](mailto:vivreenharmone2020@gmail.com)